

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 19 juillet 2023

### Soutien financier inédit de l'Etat aux festivals artistiques et culturels d'Occitanie en 2023

En 2023, l'Etat mobilise, au total, en région Occitanie, une enveloppe de 3 422 000 € en faveur des festivals. Un soutien qui bénéficie à environ 180 festivals œuvrant notamment dans le domaine du spectacle vivant et des arts visuels, du cinéma et de l'audiovisuel et de la littérature, répartis dans l'ensemble des départements de la région. Ces moyens sont l'illustration d'un engagement déterminé en faveur de ces acteurs permanents de la vie culturelle, puisqu'ils permettent la rencontre des artistes avec les publics, favorisent la structuration des filières artistiques et culturelles et contribuent au développement culturel et économique des territoires.

#### Des aides traditionnelles stabilisées ou renforcées

Au sein de l'enveloppe financière globale, on trouve des aides « traditionnelles » de l'Etat octroyées aux festivals :

- **Un soutien au titre de la création artistique est apporté aux grands festivals à rayonnement national et international de la région : 954 880€** pour 18 festivals dans le domaine des arts vivants et **64 000 €** pour 11 festivals de littérature ;
- **L'action culturelle et territoriale** des festivals, en ce qu'elle vise à favoriser l'accès de tous les publics à la culture par la mise en œuvre d'actions d'éducatrices artistiques et culturelles est, quant à elle, soutenue à hauteur de **209 670 €** (soit en hausse de **24% par rapport à 2022**) ;
- **Le dispositif de l'Été culturel – actions artistiques et culturelles spécifiques à la période de juillet et août – permet en outre à 50 festivals d'être soutenus en 2023** (39 en 2022) pour un montant de **250 000 euros** (237 500€ en 2022).

Les **aides des établissements publics** de l'Etat complètent enfin ce panorama. À ce jour, le Centre National de la Musique (CNM) soutient 20 festivals à hauteur de 372 000 € ; le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée (CNC) : 17 festivals à hauteur de 303 700 € ; le Centre National du Livre (CNL) 11 festivals à hauteur de 240 K€.

#### Le « Fonds festivals » pour accompagner la transition écologique

Depuis plusieurs années, les questions de développement durable sont au cœur des politiques culturelles en France et la signature en 2021 de la [« Charte de développement durable pour les festivals »](#) a posé un cadre pour amplifier les pratiques écoresponsables lors des événements. Le fonds festivals – lancé par l'Etat en 2020 pour soutenir les manifestations culturelles fragilisées par la crise sanitaire – dédié au champ de la création artistique, cible cette année, en particulier, des acteurs engagés en faveur de la transition écologique. L'Etat (Direction régionale des affaires culturelles) bénéficie à ce titre d'une enveloppe dédiée de **1 026 000€, qui a permis en 2023 de soutenir 49 festivals en Occitanie** sur les 180, dans un contexte **d'augmentation des demandes de 115 %** par rapport à l'année dernière.

Parmi les objectifs « verts » attendus, on peut noter des actions générales comme la gestion responsable des déchets, le respect des sites naturels, la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie ou encore des actions spécifiques aux mobilités douces comme la mise en place de navettes, de systèmes de co-voiturage ou des incitations à privilégier les transports en commun.

Par ailleurs, il est à noter que sur ces 49 festivals, 11 sont soutenus au titre de leur convention triennale avec l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles), une aide « à la structuration » en reconnaissance de leur rôle particulièrement structurant à l'échelle de la région Occitanie : Villeneuve-en-scène (30), Pablo Casals (66), Convivencia (31), festival Neuf Neuf (31), Printemps des Comédiens (34), festival de rue de Ramonville (31), Montpellier danse (34), MIMA (09), Marionnettissimo (31), Jazz in Marciac (32) et festival Radio France de Montpellier (34).

*« Cette année encore, l'intervention de l'Etat en Occitanie dans le champ de la création artistique et culturelle permet de favoriser le développement d'une offre diversifiée et exigeante, au profit du plus grand nombre. » Pierre-André Durand.*

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER  
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)